




L'utilisation du logo du Réseau étudiant Droits et Démocratie

1. Ce logo (en vigueur à compter de l'été 2010) est utilisé partout au Canada;
2. Ce logo permet une cohérence pour l'ensemble du Réseau étudiant et ses délégations;
3. Ce logo est reconnu par les étudiants et les partenaires;
4. Ce logo aide les délégations à projeter une image professionnelle;
5. Ce logo doit donc être utilisé avec certaines précautions :
 - Par souci de conformité, il s'agit du seul logo que vous pouvez utiliser lorsque vous représentez la délégation (ce logo est en vigueur à compter de l'été 2010).
 - La couleur ainsi que les proportions du logo ne peuvent pas être modifiées.
 - Attention à la confusion entre le logo du Réseau étudiant Droits et Démocratie et celui de Droits et Démocratie (ci-contre), ce dernier ne pouvant être utilisé qu'avec une permission écrite de Droits et Démocratie.

Droits et Démocratie
Rights & Democracy
Centre international des droits de la personne et du développement démocratique
International Centre for Human Rights and Democratic Development
 - En raison de l'autonomie qui est propre à chaque délégation au sein du Réseau étudiant, vous devez vous assurer de toujours employer l'appellation « Délégation Droits et Démocratie à l'Université X ».
 - Voyez GRAND! L'appellation Réseau étudiant Droits et Démocratie s'écrit toujours avec de grands « R » et « D ». Par contre, le nom commun « délégation » requiert un « d » minuscule, à moins qu'il ne soit utilisé comme nom propre comme dans le nom complet de votre délégation « Délégation Droits et Démocratie à l'Université X ».

Vous pouvez télécharger le logo du Réseau en plusieurs formats à partir de la section Ressources du site Web du Réseau à www.dd-rd.net.